

Imagination et organisme.	<p>Toute image d'un mouvement est liée à une tendance à réaliser ce mouvement. Cela explique l'influence considérable de l'imagination sur l'organisme (gestes imitatifs dans un récit, malades imaginaires, etc.).</p> <p>Quand l'image est isolée, elle se réalise infailliblement ; s'il y a plusieurs images, la plus forte l'emporte (instinct d'imitation opposé à l'instinct d'originalité, vertige, tentation, etc.).</p> <p>De son côté, l'organisme agit sur l'imagination (ivresse, opium, tristesse, joie).</p>
Rôle de l'imagination.	<p>1° Dans l'exercice de l'activité humaine : réglée par la raison, elle est un ressort qui augmente notre puissance ;</p> <p>2° Dans nos rapports sociaux : elle excite la sensibilité, est la source de la sympathie, de la pitié pour les souffrances des autres ; elle nous fait jouir de leurs plaisirs et souffrir de leurs douleurs ;</p> <p>3° Dans la littérature : elle est la source des images, des tours ingénieux, donne au style la couleur et la vie ;</p> <p>4° Dans les sciences : elle est la source des hypothèses, c'est un des éléments du génie scientifique ; dans les mathématiques, elle soutient l'intelligence par des constructions idéales ;</p> <p>5° Dans les arts : elle fournit les fictions, les chimères, les symboles, qui sont surtout l'œuvre de l'imagination créatrice.</p>
Dangers de l'imagination.	<p>Quels que soient ses avantages, il faut se méfier de l'imagination : « Elle est maîtresse d'erreur et de fausseté. »</p> <p>Si elle échappe au contrôle du jugement, elle s'égare et devient la « folle du logis », elle exagère et fausse tout, fait des hommes inquiets, ombrageux, sombres, rêveurs, inconstants ; des hommes romanesques, qui se repaissent d'illusions et de chimères et vivent toujours en dehors de la réalité. Enfin elle trouble le cœur et l'intelligence, et surexcite les passions.</p>
	<p>Rapports de l'imagination avec le bonheur et la moralité. — L'imagination est-elle un bien ou un mal pour l'homme ? — On a soutenu l'un et l'autre. Elle peut être un bien ou un mal selon l'usage que l'on en fait et l'importance qu'on lui laisse prendre. Tenue dans son rôle, elle est un bien.</p> <p>Éducation de l'imagination. — Elle doit se faire par la morale et la religion. Il faut repousser d'elle tout ce qui n'est pas noble et pur. Elle ne nous rend que ce que nous lui avons confié ; seulement elle l'amplifie.</p>

16^e LEÇONÉLABORATION DE LA CONNAISSANCE : ABSTRACTION
COMPARAISON — GÉNÉRALISATION

Définition.	<p>Abstraire, c'est considérer isolément dans un objet un de ses caractères ; dans un tout, un de ses éléments ; dans un groupe d'états de conscience, un de ces états.</p> <p>On fait une abstraction quand on envisage la substance sans ses qualités (le fer sans son poids), les qualités sans la substance (le poids du fer ou sa forme), une faculté à part des autres (l'intelligence sans la volonté et la sensibilité), l'universel en dehors de ce qui l'individualise (l'homme en général et non tel homme).</p> <p>L'abstraction est une séparation purement mentale, intellectuelle des choses ; elle n'a rien de réel.</p> <p>Rien de plus commun que cette opération de l'esprit : nous faisons des abstractions à chaque instant quand nous parlons ou que nous raisonnons (le juge voit dans le même homme, le père, l'époux, le citoyen, le propriétaire, le criminel, etc.).</p>
--------------------	---

Mécanisme et effets de l'abstraction.	<p>« Les sens, a dit Laromiguière, sont des machines à abstraire ; » chacun d'eux, en effet, nous fournit quelques notions indépendantes des autres sens ; mais ce n'est là qu'une analogie de l'abstraction. Les sens ne s'élèvent pas au-dessus de l'individuel ; or le caractère propre de l'idée abstraite, c'est l'universel, notion qui ne peut être donnée que par l'intelligence.</p> <p>Cette opération de l'esprit transforme les notions réelles concrètes en notions abstraites, sans réalité ; d'individuelles, elle les rend universelles, applicables à un grand nombre d'individus semblables.</p>
Idee abstraite et idee concrète.	<p>— Nos moyens de connaître, sens, conscience, raison, ne nous présentent l'idée que sous sa forme concrète : un être ou un phénomène individuel avec ses divers attributs ;</p> <p>L'idée abstraite exprime le genre ou l'espèce à laquelle appartient ce fait ou ce phénomène individuel.</p>
Degrés de l'abstraction.	<p>Remarquons qu'il ne faut pas confondre l'idée abstraite : 1° avec l'idée générale : la première est le genre, la deuxième l'espèce ; toute idée générale est abstraite (couleur d'orange), mais toute idée abstraite n'est pas générale (couleur de telle orange) ; 2° avec les idées des choses suprasensibles : les idées de forme, de couleur, sont des idées abstraites sensibles ; les idées d'âme, de Dieu, sont des idées concrètes suprasensibles.</p> <p>Avoir l'idée d'une chose ronde ou carrée, c'est un premier degré de l'abstraction ; concevoir l'idée de rondeur ou de carré en dehors de tout objet, c'est un deuxième degré ; enfin, si l'on s'élève à l'idée générale de forme, on obtient l'abstraction la plus élevée dans ce genre.</p>
Nécessité et rôle de l'abstraction.	<p>On distingue des idées abstraites de substance (or, âme) ; de qualité (ronde, blanc) ; de quantité (deux, cinq) ; de rapports (aller, travailler).</p> <p>Abstraire est une nécessité pour l'esprit de l'homme, qui ne peut connaître distinctement plusieurs phénomènes à la fois.</p> <p>1° L'abstraction a pour premier effet de rendre la connaissance claire et distincte ;</p> <p>2° Elle est la condition de la généralisation, de la définition, de la classification, du raisonnement ;</p> <p>3° Elle est la condition de la science, qui a pour but de dégager les idées générales des faits complexes dans lesquels elles sont mêlées.</p>
Abus de l'abstraction.	<p>1° L'abstraction tend à nous faire perdre de vue les rapports des parties qui composent un tout ;</p> <p>2° Elle est l'origine de la partialité, de l'esprit de système, qui juge les hommes et les choses à un point de vue exclusif ;</p> <p>3° Elle conduit aux abstractions réalisées, c'est-à-dire à attribuer une existence réelle et même personnelle à de pures conceptions de l'esprit (vertus occultes des anciens physiciens).</p>
Définition.	<p>— La comparaison est une opération par laquelle l'esprit rapproche deux ou plusieurs objets pour en saisir les rapports.</p> <p>Le résultat de la comparaison est un jugement affirmatif, qui unit les objets par leurs éléments communs, et un jugement négatif, qui les sépare par leurs éléments propres.</p>
Importance.	<p>— C'est à cette opération que nous devons les idées de rapports : comparatif, meilleur, égal, etc. Elle est la condition de la généralisation, du jugement, du raisonnement.</p>
Définition.	<p>— Opération par laquelle l'esprit étend une idée à un nombre indéterminé d'êtres ou de faits de même nature. Le résultat est l'idée générale ou concept.</p>
Comment se forme l'idée générale.	<p>Pour passer de la sensation, qui ne représente qu'un seul être, à l'idée, qui représente toute une classe d'êtres, l'intelligence procède par abstraction.</p> <p>L'intelligence part d'une image (triangle, par exemple) ; elle élimine tous les caractères particuliers (isocèle, rectangle, scalène), et dégage ainsi la nature commune à tous les êtres d'un genre ou d'une espèce (le triangle).</p> <p>Dans toute généralisation il y a donc : 1° une analyse ; 2° une abstraction ; 3° une synthèse.</p>

Nature de l'idée générale. — L'idée générale est une idée *abstraite*, qui s'applique à un nombre indéterminé d'êtres ou de faits de même nature. Dans l'idée générale il faut distinguer : 1° l'*extension*, plus ou moins grand nombre d'individus dont elle exprime l'essence ; 2° la *compréhension*, plus ou moins grand nombre de qualités que contient l'idée.

Expression de l'idée générale. — L'idée générale s'exprime par le nom commun.

Ce qu'implique l'idée générale. — Les sens ne pouvant saisir que le particulier ou l'individuel, la présence d'une seule idée générale dans l'âme humaine révèle une faculté supérieure aux sens.

Divers degrés de la généralisation. — La généralisation s'étend depuis l'idée individuelle jusqu'à l'idée d'être. Les deux principaux degrés sont le *genre* et l'*espèce*.

Dans le genre, l'idée est plus *extensive* (renferme plus d'individus et moins de qualités communes). Dans l'espèce, elle est plus *compréhensive* (renferme plus de qualités et moins d'individus).

Avantages de la généralisation. — Elle substitue à la multitude des idées individuelles un petit nombre d'idées générales : idées de *lois*, de *types*, d'*espèces*, de *genres*, etc. Elle est la condition de toute classification de toute science.

(C'est le problème des universaux, qui a passionné le moyen âge.) Les idées générales correspondent-elles à quelque chose de réel ? — Tel est le problème.

Oui, répondent les *réalistes*, avec Guillaume de Champeaux ; les genres sont les seules réalités qui existent ;

Non, répondent les *nominalistes*, avec Roscelin ; toute réalité est dans les individus ; les idées générales sont des *status vocis*.

Valeur
des idées
générales.

Abélard, et après lui les *conceptualistes*, ont voulu concilier les deux systèmes : l'idée générale existe dans l'esprit, mais n'a pas de réalité extérieure.

Pris absolument, ces trois systèmes sont faux. La vérité est dans un *réalisme modéré* (Aristote, saint Thomas, Leibniz), qui enseigne que les idées générales ne sont ni des *entités* existant en soi, ni de *simples mots*, ni de *pures conceptions* de l'esprit : elles ont une réalité dans les individus existants et dans l'esprit qui les conçoit, surtout dans l'intelligence divine, où tous les êtres ont leur type de toute éternité.

17^e LEÇON

ÉLABORATION DE LA CONNAISSANCE (SUITE)

JUGEMENT ET RAISONNEMENT

Définition et nature du jugement. — Le jugement est une opération de l'esprit par laquelle il affirme qu'une chose est ou n'est pas, qu'elle est *telle* ou qu'elle n'est pas *telle*.

On le définit encore : l'opération par laquelle l'esprit affirme la convenance ou la disconvenance de deux idées.

Cette définition ne conviendrait qu'aux jugements dits *comparatifs*. Or certains auteurs : Reid, Hamilton, Cousin, admettent des jugements *intuitifs* ou *expérimentaux*, comme *je pense, j'existe*, etc. Il semble que ces psychologues confondent la simple *perception intellectuelle* (idée du moi existant) avec le *jugement* (idée du moi jugé existant), qui ne peut se former sans une comparaison.

Éléments
et expression du
jugement.

Les jugements s'expriment par des *propositions*.
Toute *proposition* ou *jugement* comprend :
1° Une idée (d'être ou de substance), de laquelle on nie ou affirme quelque chose : c'est le sujet ;
2° Une deuxième idée (de modalité ou qualité), qui est affirmée ou niée de la première : c'est l'attribut ;
3° Le lien rationnel de ces deux idées (affirmation et rapport) : c'est le verbe ou copule.

Division
des
jugements
et des
propositions.

1° *Relativement à la qualité*, ils sont *affirmatifs* ou *négatifs* ;
2° *Relativement à la quantité*, ils sont *individuels* ou *singuliers*, *particuliers*, *généraux* ou *universels* ;
3° *Relativement à leur modalité*, ils sont *contingents* ou *nécessaires* ;
4° *D'après la relation de l'attribut au sujet*, ils sont *analytiques* ou *synthétiques* ;
5° *Relativement à la manière dont nous les formons*, ils sont *a priori* ou *a posteriori* ;
6° *Au point de vue de la justesse*, ils sont *vrais*, *faux* ou *probables* ;
7° *Relativement à leurs termes* : *simples* ou *composés* ; *conjonctifs*, *disjonctifs* ou *conditionnels*.

Le jugement est-il un acte de volonté ? — Oui, répondent Descartes et ses disciples ; on ne juge que par un acte de volonté.

C'est là une grave erreur, qui consiste à confondre l'*acquiescement* ou *assentiment* de l'intelligence à la vérité, ce qui constitue le *jugement*, avec l'*acquiescement* de la volonté, qui s'appelle *consentement*.

L'intelligence apporte la *conviction* ; la volonté, la *persuasion*, ce qui n'est pas du tout la même chose.

La *croissance*, qui répond au jugement, est, comme lui, faite d'intelligence et de volonté.

Jugement et association. — Les associationnistes ont confondu le jugement intellectuel avec l'association des images. Il importe de les distinguer : le jugement établit un *rapport logique* de convenance ou de disconvenance entre deux objets ;

L'association des idées ou des images passe *automatiquement* d'une idée à une autre *d'après les lois de ressemblance ou de contiguïté*.

Le jugement est propre à l'homme ; l'association est commune à l'homme et à l'animal.

Définition. — Le raisonnement consiste à tirer un jugement d'un ou plusieurs jugements.

Ou encore, à aller du connu à l'inconnu, à induire ou à déduire une vérité d'une autre vérité.

Éléments
du
raisonnement.

Le plus simple des raisonnements, le syllogisme, se compose de trois jugements.

Les deux premiers sont les *prémises* ; le troisième, la *conclusion* du raisonnement.

On compare successivement deux idées à une troisième, et, en vertu du principe d'identité, on affirme que ces deux idées se conviennent ou ne se conviennent pas.

Raisonnement et association. — L'association ne saurait rendre compte du raisonnement, parce qu'elle ne peut saisir le lien logique qui unit les trois propositions dont il se compose.

Elle peut juxtaposer les éléments d'un raisonnement, produire des effets analogues ; mais elle est impuissante à le former.

Dans l'association, tout est automatique et se fait toujours de même ; dans le raisonnement, l'intelligence opère, et, dans les mêmes circonstances, différentes solutions peuvent intervenir.

Formes
du
raisonnement.

On distingue le raisonnement *déductif* ou *déduction*, et le raisonnement *inductif* ou *induction*.

Déduction.

La déduction conclut du général au particulier, des causes aux effets, des lois aux faits, des principes aux conséquences.

Elle est fondée sur ce principe : Tout ce qui est vrai d'une proposition générale est vrai des propositions particulières qu'elle contient ; tout ce qui est vrai du genre, par exemple, est vrai de toutes les espèces contenues dans ce genre.

Ce principe se formule encore ainsi : Ce qui est affirmé ou nié d'un tout est affirmé ou nié de chaque partie de ce tout.

Induction.

L'induction va du particulier au général, des effets aux causes, des faits aux lois, des conséquences aux principes.

Elle est fondée sur ce principe : Dans les mêmes circonstances, les mêmes causes produisent les mêmes effets ; ou encore : Les lois de la nature sont stables et générales.

18^e LEÇON

INSTINCT ET HABITUDE

Définition. — L'instinct est une force naturelle qui fait agir sans réflexion et sans conscience du but ni de la cause. — C'est par instinct que l'enfant, comme le petit mammifère, tette en venant au monde, que l'oiseau fait son nid, etc.

Considérés en eux-mêmes, les phénomènes instinctifs sont coordonnés de manière à former des systèmes dans lesquels chacun d'eux continue le précédent et prépare le suivant.

Il est 1^o *Inné* : antérieur à toute éducation et à toute habitude. —

L'oiseau n'apprend pas à faire son nid...

2^o *Universel* : le même chez tous les animaux de la même espèce.

3^o *Spécial* : ne s'applique qu'à un nombre déterminé d'actions. —

Tel oiseau ne fait pas un nid, mais tel nid.

4^o *Infaillible* : adapté parfaitement et de prime abord les moyens au but. — On cite cependant des cas où l'instinct a été en défaut ; par exemple, celui des mouches à viande.

5^o *Immuable* ou *imperfectible* : n'est pas susceptible de progrès dans l'individu ou dans l'espèce. — Ce caractère non plus n'est pas absolu ; sous l'action des circonstances extérieures, l'instinct peut se transformer.

6^o Enfin, *dépendant de l'organisme* : ce sixième caractère est aujourd'hui fort controversé.

On ramène tous les instincts à deux classes principales :

1^o *Instincts relatifs à la conservation de l'individu* : instinct d'accumulation chez les fourmis, les écureuils, etc.

2^o *Instincts relatifs à la conservation de l'espèce* : construction des nids, protection des petits, etc.

Division
des
instincts.

On fait quelquefois une troisième classe des *instincts de société*, soit *accidentelle*, soit *permanente* ; mais ces instincts peuvent se ramener aux instincts de conservation de l'individu ou de l'espèce.

Théories
sur
l'origine
de
l'instinct.

1^o *Instinct ramené à l'intelligence* (Montaigne, évolutionnistes). Il y a entre l'instinct et l'intelligence une différence de nature et non pas seulement de degré. — L'instinct est *spécial, exclusif, empirique, uniforme, parfait du premier coup*. — L'intelligence est une faculté *universelle*, capable de réfléchir, d'abstraire, de généraliser, de raisonner ; elle varie avec les individus et est toujours capable de nouveaux progrès.

2^o *L'instinct, mouvement automatique* (animaux-machines de Descartes). — Les animaux sont des automates.

La Fontaine se fit l'interprète du sens commun pour protester contre une pareille théorie. — On connaît ses fables : *le Renard, les deux rats et l'œuf, la Perdrix, les souris et le chat-huant*.

3^o *L'instinct, habitude individuelle* (Condillac). — L'instinct est engendré par l'effort et l'exercice ; c'est une habitude.

Malgré les ressemblances de ces deux phénomènes, il est impossible de les confondre. Ils diffèrent :

1^o Par leur *origine* : l'instinct est naturel, l'habitude est acquise ;

2^o Par leur *nature* : l'instinct est parfait du premier coup, l'habitude se forme par degrés ;

3^o Par leur *fin* et leurs *résultats* : l'instinct est une tendance à réaliser certains actes ; l'habitude, à persévérer dans le même état ;

4^o L'instinct, *inconscient*, est le contraire de la liberté : l'habitude vient à la suite de la liberté.

5^o *L'instinct, habitude héréditaire* (Lamarck, Darwin, Spencer). — Les instincts des animaux n'ont été à l'origine que des accidents individuels, qui se sont perpétués et fixés par l'hérédité.

On peut accorder aux évolutionnistes que quelques instincts secondaires, correspondant à des modifications organiques, sont le résultat de l'hérédité (tels, par exemple, les instincts du chien domestique). Mais comment expliquer les instincts primitifs, ceux qui ont précédé toute habitude, ceux du premier animal ? — C'est toujours la même réponse : l'évolutionnisme recule le problème, il ne le résout pas.

6^o *L'instinct, faculté innée* (saint Thomas, scolastiques, spiritualistes). — La brebis fuit la première fois qu'elle voit le loup, en vertu d'un sens *appréciatif (estimative)* qui est en elle, qui lui fait voir dans le loup un être nuisible. — Quelle est l'origine de cette connaissance instinctive ? Là est la difficulté.

Définition. — C'est une disposition acquise par un acte *répété* ou *prolongé*.

Les scolastiques la définissaient : une disposition ou une inclination bonne ou mauvaise qui nous porte à agir d'une manière spéciale.

— Cette dernière définition convient aux vertus infuses : foi, espérance et charité.

Autre définition encore plus générale : aptitude à reproduire aisément les modifications antérieures.

Observons que l'habitude commence dès le premier acte. — Cela est évident ; car s'il ne restait rien du premier, le second ne serait pas plus facile.

Nature de l'habitude. — L'habitude est à la fois un *penchant acquis*, répondant à cette loi générale : « L'être tend à persévérer dans l'être, » et une *aptitude*, un savoir-faire, une facilité, qui deviennent comme naturels. L'habitude tient le milieu entre la volonté et l'instinct : elle part de l'une et aboutit à l'autre.

Il faut
distinguer
l'habitude :

1^o De la *routine*, habitude dégénérée, aveugle, toute machinale, qui échappe à la direction de la raison ;

2^o De la *coutume*, manière d'être générale à laquelle nous nous conformons.

Diverses sortes d'habitudes.	1° Par rapport à la cause qu'elles produisent, elles sont :	Actives, si elles naissent de la répétition de mêmes actes ;
		Passives, si elles viennent des sensations prolongées et répétées.
2° Au point de vue des facultés auxquelles elles se rapportent, elles sont :	Remarquons qu'il n'y a pas d'habitudes absolument passives et que le même sens est susceptible à la fois d'habitudes actives et passives. Ex. : oreille du musicien.	Organiques, dispositions acquises par un organisme vivant à telle manière d'être ;
		Intellectuelles, manière ordinaire de diriger son esprit, ses pensées. — Les superstitions sont de mauvaises habitudes intellectuelles ;
1° Lois relatives aux causes.	2° Lois relatives aux effets.	Morales, plus que nous imprimons à notre volonté et à notre conduite. — Les vertus et les vices sont des habitudes morales.
		La cause efficiente de l'habitude est un ou plusieurs phénomènes qui ont modifié l'activité et laissé après eux une tendance à les reproduire. Les causes accessoires sont la répétition, le nombre, la fréquence, la durée et l'intensité des phénomènes.
Lois de l'habitude.	1° L'habitude diminue la sensibilité physique ; 2° elle développe l'activité.	En d'autres termes, tout ce qui est passion (plaisir et douleur) s'émousse, et tout ce qui est action (opérations de l'intelligence, efforts de la volonté, mouvements musculaires) se fortifie en se répétant.
		Observons que l'habitude n'émousse pas en général nos sentiments, ni les sensations que nous spiritualisons en quelque sorte ; l'habitude les rend, au contraire, plus vives et plus délicates. Observons encore que l'habitude tend en général vers l'automatisme et l'inconscience, qu'elle devient en quelque sorte une seconde nature, suivant le mot d'Aristote, mais que cela ne s'applique pas à l'habitude du bien, qui est la véritable possession de soi-même.
Rapports de l'habitude :	1° Avec le progrès. — L'habitude est, non pas la cause, mais la condition du progrès. L'habitude donne de la cohésion et de l'unité à la vie ; par elle, « le présent est chargé du passé et gros de l'avenir. » (LEIBNIZ.) Elle joue dans la vie humaine le même rôle que le travail et le capital en économie politique.	2° Avec la volonté. — La volonté est mère de l'habitude ; mais à son tour l'habitude développe et fortifie la volonté.
		3° Avec l'hérédité. — Les habitudes peuvent se transmettre et se transmettent souvent par voie d'hérédité. — (Application de ce principe au dressage des animaux, à l'acclimatation.) La loi de l'hérédité est aussi applicable à l'homme : Bon chien chasse de race ; tel père, tel fils, sont des proverbes connus. — Les conséquences de cette loi sont considérables au point de vue physique et au point de vue moral.
Théories explicatives de l'habitude.	Ces théories peuvent se ramener à deux principales :	1° Théorie qui admet une modification de l'activité spirituelle. — C'est celle d'Aristote, qui peut en être regardé comme l'auteur, de saint Thomas, de Leibniz et de la plupart des spiritualistes.
		2° Théorie physiologique et mécaniste (Épicure, cartésiens, associationnistes, évolutionnistes, physiologistes). Ils ont confondu l'habitude avec la coutume, avec l'association inséparable, avec l'hé-

II. L'HABITUDE (Suite.)

II. L'HABITUDE (Suite.)

Théories explicatives de l'habitude. (Suite.)

réditarisme. Comme pour l'instinct, cette théorie ne fait que reculer le problème sans le résoudre ; loin d'expliquer tout, l'évolution ne s'explique pas elle-même ; il faut un élément au point de départ.

Conclusion pratique sur l'habitude. — La loi de l'habitude est celle de notre perfectionnement comme celle de notre chute : tout dépend de ce que la volonté lui livre. Elle conserve, amplifie, accumule, reproduit avec une facilité croissante le bien comme le mal, et mène ou à la parfaite sagesse ou à l'extrême abjection.

19^e LEÇON

LA VOLONTÉ

Définition. — La volonté est la faculté d'agir avec réflexion et liberté, d'après les lumières de la raison.

Analyse de l'acte volontaire.

L'acte volontaire implique la possession de soi et comprend quatre éléments ou quatre moments :

- 1° La *conception* de l'acte à produire : but à atteindre, valeur de cet acte, sa portée, moyens, etc. ;
- 2° La *délibération* : examen des motifs ou des mobiles qui sollicitent la volonté à faire ou à ne pas faire tel acte ;
- 3° La *détermination* : c'est l'acte propre de la volonté ; elle consiste à se résoudre à agir ou à ne pas agir de telle façon. C'est par la détermination que s'affirme la liberté, et c'est elle qui est la source de la responsabilité.
- 4° L'*exécution* ou *action* : c'est la conséquence, le complément de la détermination, mais ne doit pas être confondue avec elle : nous sommes toujours les maîtres de la détermination, nous ne le sommes pas de l'action.

Exemples d'analyse de l'acte volontaire : le vote, le verdict d'un jury, les stances du *Cid*, le monologue d'Auguste, etc.

Caractères de la volonté.

Comme on vient de le voir, par l'analyse de l'acte volontaire, la volonté est :

- 1° *Réfléchie* : la volonté se replie sur elle-même pour se rendre compte des motifs et des mobiles qui la sollicitent (délibération).
- 2° *Libre* : c'est ce que prouve le choix de tel motif plutôt que de tel autre (détermination).
- 3° *Efficace* : la volonté peut beaucoup pour faire ou pour empêcher : *vouloir*, bien souvent, c'est *pouvoir* (action).
- 4° *Responsable* dans la mesure de la connaissance (conception), et de la liberté (mérite et démérite).

Il faut distinguer la volonté :

- 1° De l'instinct.

L'instinct est aveugle, fatal : c'est une force inconsciente, qui s'ignore elle-même et ne connaît ni la loi qui la régit, ni le but vers lequel elle tend. C'est le mode d'activité propre à l'animal ; il n'intervient chez l'homme que pour suggérer des motifs ou des mobiles entre lesquels la volonté doit choisir.

La volonté est réfléchie, libre : c'est une force consciente, qui se connaît elle-même et connaît les lois d'après lesquelles elle se détermine. C'est le mode d'activité propre à l'homme.

DE LA VOLONTÉ

Il faut distinguer la volonté :

2^o De l'amour. } Aimer et vouloir sont deux actes différents. L'amour est la tendance à s'unir; la volonté, la réalisation de cette tendance. — On est souvent obligé de vouloir ce qu'on n'aime pas. — A l'état parfait, aimer et vouloir se confondent.

D'après Hobbes, Spinoza, Condillac et presque tous les sensualistes, la volonté ne serait qu'un désir prédominant, un désir absolu qui entraîne l'action. — La volonté et le désir diffèrent :

1^o Par leur nature : le désir est fatal : il naît en nous sans nous ; la volonté est libre : il dépend de nous de vouloir ou de ne vouloir pas.

2^o Par leur objet : on peut désirer l'impossible ; on ne peut vouloir que ce que l'on croit réalisable.

3^o Par leurs effets, qui sont souvent contraires : plus le désir est fort, moins on est libre ; plus la volonté est énergique, plus s'affirme la personnalité.

Observons cependant que dans la langue ordinaire on emploie souvent « je voudrais » pour « je désire ».

La confusion de la volonté et de la raison est la source de graves erreurs.

Socrate, Platon, Descartes, Malebranche, se trompent en attribuant toute erreur à la volonté, et en identifiant la science et la vertu.

Il ne suffit pas de bien juger pour bien faire. La science est affaire d'intelligence : c'est l'assentiment de l'intelligence à la vérité ;

4^o De l'intelligence. } La vertu est affaire de volonté : c'est l'acquiescement de la volonté au bien.

Remarquons cependant que ces deux opérations intellectuelles, comme les appelle Bossuet, ne sauraient aller l'une sans l'autre : La volonté est faite pour suivre la raison ; la responsabilité croît ou décroît avec la connaissance de l'acte. D'autre part, la connaissance est stérile, si elle ne passe pas en acte.

La volonté agit sur le corps : une âme forte est maîtresse du corps qu'elle anime ; par la volonté l'âme se fait son corps ;

Sur la sensibilité : elle affaiblit ou augmente les sensations, les imaginations, les désirs ;

Sur la raison : ni la raison seule, ni la volonté seule ne font l'homme ; l'homme véritable, l'homme de caractère, qui a des principes et qui s'y tient, c'est celui chez lequel une volonté ferme est guidée par une raison éclairée.

Enfin elle est la principale source du mérite et du démérite.

Importance de la volonté.

20^e LEÇON

LA LIBERTÉ

Le mot liberté se prend dans des acceptions très différentes qu'il importe de bien définir. On distingue :

1^o La liberté naturelle ou droit naturel, qui résulte de la nature même de l'homme. — C'est le droit qu'a tout homme d'user de ses facultés physiques et morales, pour son bien et en vue de remplir sa destinée.

2^o La liberté physique ou corporelle, c'est le pouvoir d'agir librement, sans obstacle et sans contrainte. A cette liberté sont opposés la maladie, l'esclavage, la détention, etc.

3^o La liberté morale ou psychologique, qui est le pouvoir de vouloir ou de se déterminer d'après un motif. Elle réside dans la volonté. — C'est aussi l'empire de la volonté raisonnable sur les passions, les instincts...

C'est le droit pour chacun d'exercer ses droits naturels d'homme, en se conformant aux lois de son pays. Elle comprend :

- a) La liberté corporelle ou physique ;
- b) Le droit de propriété, résultant de la liberté du travail ;
- c) Le droit de fonder une famille, d'élever ses enfants, de tester ;
- d) La liberté de conscience, celle de s'instruire, de professer la vraie religion.

4^o Liberté civile. } Toutes ces libertés sont dites naturelles et résultent de l'inviolabilité de la personne humaine.

L'esclavage, sous quelque forme qu'il se présente, est la négation de la liberté civile.

Ce qui caractérise l'esclave, c'est qu'il est considéré non comme une personne, mais comme une chose.

5^o La liberté politique, faculté d'intervenir dans le gouvernement de l'État.

Elle comprend : le droit de vote et d'éligibilité, la liberté de la presse, le droit de réunion et le droit de pétition.

Il faut distinguer la vraie liberté, qui consiste à suivre la raison, à obéir à la loi, à rester dans l'ordre, de la fausse liberté, qui n'en est que l'abus, et qui consiste à violer la loi, à sortir de l'ordre, à agir contre la raison. — La liberté n'est pas le droit de tout faire ; en fait, on peut faire le mal ; en droit, on ne le peut pas, on n'en a pas le droit.

Principes et causes de la liberté. — Saint Thomas assigne à la liberté humaine une cause intérieure et psychologique : l'homme est libre, parce qu'il est doué de raison ; et une cause extérieure et métaphysique : l'homme est libre, parce que les biens relatifs qui sollicitent sa volonté n'ont rien de nécessitant.

Loi de la liberté. — C'est la loi de l'obéissance à Dieu : se conformer à la raison en obéissant à Dieu, c'est la vraie liberté et c'est aussi toute la morale.

1^o Preuve du sens intime ou de la conscience psychologique. — Nous avons l'idée de la liberté ; nous y croyons d'une manière invincible, et quand nous nous déterminons à faire une chose, nous sentons que nous pourrions ne pas la faire et choisir le contraire : donc, nous sommes libres.

— Objections : — a) La liberté ne saurait être un objet de conscience (STUART MILL). — b) La croyance à la liberté peut s'expliquer sans supposer la conscience de la liberté réelle ; elle vient de l'ignorance des motifs qui nous font vouloir (exemple : girouette de Hobbes, Spinoza et Bayle).

— Réponse : On répond à la première objection : La conscience de la liberté n'est autre chose que la conscience que nous avons, quand nous avons fait une chose, que nous aurions pu faire le contraire.

— A la deuxième, que si l'objection était vraie, plus l'ignorance serait grande, plus la liberté augmenterait ; l'expérience prouve le contraire.

- II. PREUVES DE LA LIBERTÉ (Suite.)
- 2° *Preuve tirée de l'idée du devoir ou de la conscience morale (KANT).* — Un être qui n'est pas libre n'est pas l'auteur de ses actions; il n'a pas de devoirs. — La même preuve se tire de l'existence de la loi morale: Sans la liberté, la loi morale est inutile ou absurde: inutile, si l'action est nécessaire; absurde, si l'action est impossible. Dans un cas comme dans l'autre, il n'y a pas de responsabilité. Elle se tire encore de la morale ou de l'ordre moral et se formule ainsi: Sans liberté, il n'y a pas de morale: le bien et le mal, le juste et l'injuste, la vertu et le vice, sont des mots vides de sens; il n'y a ni mérite ni démérite.
- 3° *Preuve tirée du témoignage du genre humain.* — Les hommes ont toujours cru à la liberté: leur langage et leurs institutions le prouvent.
- *Objections.* — a) Il y a des peuples qui ont professé le fatalisme dans leur religion et dans leur poésie. — C'est vrai, mais jamais ils ne lui ont abandonné leur législation et leur morale.
- b) Les promesses, les contrats, les prières, les menaces, les ordres, les lois, la justice sociale même, n'impliquent pas la liberté. — Sans doute, on peut expliquer sans elle leur utilité, mais non leur moralité.
- 4° *Preuve indirecte tirée des conséquences de la négation de la liberté.* — Nier la liberté, c'est détruire du même coup ce qui fait le fondement de toute société humaine. — Ni le devoir, ni la responsabilité, ni la justice, ne peuvent se comprendre sans la liberté.

Les systèmes qui nient la liberté se ramènent à deux principaux: le fatalisme et le déterminisme. Le premier est une doctrine essentiellement métaphysique ou religieuse; le second, une doctrine psychologique.

De plus, le sensualisme, le matérialisme, le positivisme, le panthéisme, le scepticisme, le faux mysticisme, sans nier formellement la liberté, aboutissent au même résultat.

Le fatalisme prétend que toutes les actions humaines sont régies par une nécessité extérieure et supérieure au monde, le destin (*fatum*).

On distingue: le fatalisme païen et mahométan, le fatalisme théologique et le fatalisme philosophique ou géométrique.

Ce qui doit arriver arrivera. — Sophisme paresseux.

a) Fatalisme mahométan. — *Réf.* Si les partisans de ce système étaient logiques, ils tomberaient dans l'inertie absolue; ce qui doit arriver arrivera, mais il arrivera comme nous l'aurons préparé.

« L'homme est dans la main de son conseil, il est l'arbitre de sa destinée. » (*Écriture*.)

Dieu, qui est omniscient, connaît l'avenir, et cette connaissance exclut la liberté de l'homme. — La liberté est contraire à la sagesse et à la puissance de Dieu.

— *Réf.* 1° « Dieu ne prévoit pas l'avenir, il le voit distinctement. » (*LEIBNIZ.*)

2° Dieu voit libres nos actes libres.

b) Fatalisme théologique. 3° Nos actes ne seront pas, parce que Dieu les prévoit; mais il les prévoit, parce qu'ils seront. — Reste à comprendre comment nos actes futurs peuvent être présents pour Dieu, avant qu'ils soient; notre intelligence bornée n'arrive pas jusque-là; nous devons suivre le sage conseil de Bossuet: « Tenir fortement les deux bouts de la chaîne, quoiqu'on ne voie pas le milieu par où l'enchaînement se continue. »

a) Ce qui nous fait croire à la liberté, c'est l'ignorance des motifs.

b) La liberté porterait atteinte aux lois géométriques du monde.

c) Fatalisme géométrique de Spinoza. — *Réf.* On répond à la première objection, que c'est le contraire qui est la vérité; et à la deuxième, qu'en dehors des lois géométriques il y a les lois de l'ordre moral.

I. Fatalisme.

Le déterminisme prétend que tout, dans l'homme, y compris ses résolutions et ses actes, est déterminé, nécessité par les lois de la nature physique en général, et par celles de sa nature morale en particulier. On distingue le déterminisme physique ou matérialiste, qui tire ses arguments de la nature corporelle, et le déterminisme psychologique ou spiritualiste, qui tire ses arguments de l'âme.

La volonté est tenue dans une complète dépendance par le milieu extérieur.

— *Réf.* Les causes dites déterminantes ne sont que prédisposantes; elles peuvent influer sur la volonté, elles ne la contraignent pas. — La volonté est elle-même une cause dont il faut tenir compte. — Cette doctrine se réfute par l'absurdité de ses conséquences.

a) Déterminisme physique.

Il tire ses arguments de l'influence déterminante des motifs, du principe de causalité, des statistiques, de la conservation de l'énergie. Il dit:

a) *L'âme est un automate spirituel.* — On répond: L'âme a une activité propre.

b) *On agit conformément à son caractère, à son éducation.* — Le caractère peut se réformer, l'éducation se corriger.

c) *On n'agit pas sans motif, mais c'est toujours le motif le plus fort qui l'emporte.* — C'est le choix de la volonté qui fait que tel motif est le plus fort.

d) *L'âme est une balance.* — Comparaison illégitime.

e) *Avec la liberté, la prévision de l'avenir est impossible.* — Cette prévision ne peut être absolue, quand il s'agit d'êtres moraux.

f) *Les statistiques prouvent que l'homme n'est pas libre.* — Elles ne donnent que des moyennes et n'atteignent que les faits collectifs.

g) *La liberté ne peut se concilier avec l'unité des forces, qui est un principe de la science.* — Outre que ce principe n'est pas démontré, il ne faut pas confondre l'ordre physique et l'ordre moral.

h) *La liberté ou l'acte volontaire serait un phénomène sans cause (KANT).* — La volonté est elle-même une cause.

b) Déterminisme psychologique.

II. Déterminisme.

Conclusion. — De tout ce qui précède il faut conclure que la liberté est possible (réfutation du déterminisme), qu'elle existe (preuves directes), qu'elle est nécessaire (réfutation du fatalisme).

21^e LEÇONEXPRESSION DES FAITS PSYCHOLOGIQUES
ES SIGNES ET LE LANGAGE

DU SIGNE	<p>Définition du signe. — Tout fait perçu qui en révèle un autre non perçu directement</p>
	<p>Éléments. { 1^o Le signe lui-même, 2^o La chose signifiée, 3^o Le rapport perçu par l'esprit entre le signe et la chose signifiée.</p>
	<p>Diverses sortes. { <i>Signes naturels.</i> — Produits et interprétés spontanément : regards, gestes, cris, etc. Ils sont partout les mêmes et compris de tout le monde : partout les larmes sont un signe de douleur, et le rire est un signe de joie. <i>Signes artificiels ou conventionnels.</i> — Liés aux choses d'une manière arbitraire : laurier, emblème de la victoire; olivier, de la paix, etc. — Ils sont ou peuvent être différents d'un peuple à l'autre, d'un groupe de personnes à un autre.</p>
	<p>Importance des signes. — L'interprétation des signes est un cas particulier de l'association des idées et du raisonnement; elle a une grande importance pour l'acquisition de la connaissance : c'est par les signes que nous reconstituons le passé, que nous prévoyons l'avenir et que nous jugeons du présent.</p>
DU LANGAGE	<p>Sens auxquels ils se rapportent. { Ils peuvent se rapporter à tous les sens, particulièrement : A la vue : gestes, dessin, écriture, télégraphie; A l'ouïe : cris, langage, sonneries, batteries; Au tact : écriture des aveugles-nés, reliefs, etc.</p>
	<p>Définition. — Système de signes par lesquels l'homme exprime ses pensées, ses sentiments. — Il est <i>naturel</i> ou <i>artificiel</i>.</p>
DU LANGAGE	<p>Langage naturel. { Expression des diverses modifications de l'âme par des modifications du corps. Il est <i>instinctif, universel, synthétique, pathétique</i> et essentiellement <i>communicatif</i>. Il comprend : { 1^o des sons inarticulés : soupirs, cris, sanglots; 2^o des jeux de physionomie : larmes, rire, mouvements des lèvres, et du regard; 3^o des gestes, des attitudes.</p>
	<p>Langage artificiel. { Expression de la pensée à l'aide de signes conventionnels. Il est <i>particulier, variable, intentionnel, analytique, doit être appris</i>. Il comprend : { 1^o La <i>parole</i> : combinaison de sons articulés par lesquels l'homme exprime sa pensée; 2^o L'<i>écriture</i>, signe de la parole; à l'aide de caractères permanents, elle la fixe pour des siècles; L'écriture peut être <i>idéographique</i> : figurative ou symbolique; ou <i>phonétique</i> : alphabétique ou syllabique. 3^o Les <i>systèmes de signes</i> qui constituent le langage des sourds-muets.</p>

La question de l'origine du langage a donné lieu à un grand nombre d'hypothèses. On peut toutes les ramener à quatre groupes :

1^{re} Hypothèse. — *Dès l'origine, Dieu a révélé le langage à l'homme.* — D'après cette théorie, « il y a pour chaque chose un nom juste qui lui convient par nature. » (PLATON.) — « Les noms nous révèlent la nature des choses;... » « celui qui a établi les noms connaissait parfaitement l'essence des choses. » — D'où l'on conclut que le langage est au-dessus des forces humaines, que « dire qu'il a été inventé artificiellement est absurde »; pour inventer la parole, il aurait fallu la parole. Donc le langage a été révélé directement par Dieu.

Cette théorie a été soutenue dans l'antiquité par Héraclite et les stoïciens; au moyen âge et aux temps modernes, par nombre de théologiens, et de nos jours par de Bonald, de Maistre, Lamennais et les traditionalistes.

Réfutation. — Au point de vue philosophique, ce système prête à beaucoup de critiques : 1^o Il suppose que les noms expriment l'essence des choses, c'est-à-dire qu'ils sont nécessaires, ce que nient un grand nombre de philosophes; 2^o qu'on ne peut pas penser sans mots, ce qui est contraire à la réalité; 3^o que l'invention du langage est au-dessus des forces humaines, ce qui n'est pas démontré. Il pêche contre un principe de philosophie : principe de moindre action. Enfin il n'explique pas les rapports de la pensée et de la parole, c'est-à-dire l'interprétation du signe, en sorte que la difficulté reste la même.

2^e Hypothèse. — *La parole est le résultat d'un instinct spécial et primitif aujourd'hui disparu.* — Cette hypothèse, d'après laquelle « l'homme est naturellement parlant, comme il est naturellement pensant », se rapproche de la précédente. En effet, un instinct naturel est un don du Créateur, et la parole est indépendante de l'intelligence et de la volonté. Max Müller, Renan et autres philologues ont soutenu cette théorie en se basant sur cette découverte faite par la comparaison des langues, que dans tous les vocabulaires il y a un certain nombre de termes communs et irréductibles : les racines.

Réfutation. — Cette hypothèse paraît insoutenable. D'abord, il n'est pas démontré que les quatre ou cinq cents racines communes soient primitives; ensuite, que serait devenu cet instinct auquel on attribue l'invention du langage? — Comment expliquer la diversité des langues? etc.

3^e Hypothèse. — *La parole est une création artificielle et conventionnelle de l'homme.* — Démocrite, chez les anciens, Locke, Condillac, Rousseau, A. Smith et la plupart des philosophes sensualistes du xviii^e siècle, ont attribué l'invention de la parole à une convention. — Les hommes ne pouvant penser sans signes, ils se sont formé un langage par une entente réciproque; par conséquent, les mots sont arbitraires, ils n'expriment pas l'essence des choses, on peut les changer à volonté.

Réfutation. — On répond : D'après cette théorie, « la parole eût été fort nécessaire pour inventer la parole. » — L'idée d'inventer le langage suppose déjà un langage; de plus, comment soutenir que Dieu ait créé l'homme sociable sans lui donner la parole, instrument par excellence de toute société?

4^e Hypothèse. — *La parole est le produit de l'élaboration lente et progressive du langage naturel.* — Au point de vue philosophique, cette hypothèse seule rend compte des faits : l'homme a tout ce qu'il faut pour inventer la parole : 1^o l'intelligence, pour concevoir l'idée; 2^o les sens, pour percevoir les objets extérieurs; 3^o le jugement, pour établir des rapports; 4^o et un organe vocal merveilleusement conformé pour produire des sons. — On peut donc admettre, avec le philologue Whitney et la plupart des philosophes contemporains (Ravaisson, Rabier), que l'homme a pu se créer un langage. Il est inutile de recourir à la révélation divine, comme l'a fait de Bonald; à un instinct spécial, comme M. Müller et Renan, ou à une faculté particulière, dite faculté *expressive*, comme l'ont fait Th. Reid, Jouffroy, A. Garnier.

Conclusion. — La science ne nie pas la révélation; elle se place à un autre point de vue. — Supposé que la révélation n'ait pas eu lieu, l'homme serait-il arrivé à se faire un langage? — Oui, peut-on répondre. — *En fait*, l'homme a reçu la parole de Dieu; *en droit*, il aurait pu la créer.

Il y a action et réaction de la pensée sur le langage et du langage sur la pensée.

1^o Action de la pensée sur le langage.
 La pensée précède la parole, le signe n'existe que pour la chose signifiée;
 La pensée crée le langage à sa ressemblance et lui communique sa vie;
 Si la pensée est vraie, claire, le mot l'est aussi : « Ce que l'on conçoit bien, etc. »
 Le mot existe pour l'idée. « Les mots, dit Aristote, sont l'étiquette des choses. »
 Les lois de la pensée deviennent celles de la syntaxe;
 Enfin, la langue est la forme visible de l'esprit, du caractère d'un peuple.

2^o du langage sur la pensée.
 Le langage favorise l'attention, rend la pensée plus claire, plus distincte;
 La langue est un instrument d'analyse, d'abstraction, de généralisation, de raisonnement; c'est-à-dire qu'elle participe à toutes nos opérations intellectuelles;
 Elle seule rend la science possible;
 La langue fixe la pensée, sert à la communiquer et à la rendre permanente.

3^o Problèmes que soulèvent les rapports de la pensée et du langage.
 1^o *L'homme pourrait-il penser sans le secours des mots?* — Oui, en droit; mais les opérations intellectuelles seraient plus ou moins imparfaites et n'auraient aucune durée; toute science serait impossible. — Cependant « l'homme ne pense pas parce qu'il parle, mais il parle parce qu'il pense. » (M. DE BIRAN.) — Donc, en droit, l'homme peut penser sans le secours des mots; en fait, cela n'arrive guère.

2^o *La science n'est-elle qu'une langue bien faite, comme l'a prétendu Condillac?* — Non, mais il y a une relation très étroite entre la perfection de la langue et la perfection de la science. Une langue bien faite aiderait à rendre la science parfaite, et réciproquement.

3^o *Une langue universelle est-elle possible?* — Oui, s'il s'agit d'une langue restreinte à un objet déterminé : science, commerce, diplomatie; — non, s'il s'agit de l'imposer comme langue maternelle à tous les peuples.

Définition. — Une langue est l'ensemble des usages propres à une nation pour exprimer sa pensée par la parole ou par l'écriture.

1^o — Au point de vue de leur formation, elles sont :
 a) *Isolantes* ou *monosyllabiques* : chaque racine d'une seule syllabe est employée comme mot indépendant et exprime une idée abstraite. — Chinois, siamois, tibétain.
 b) *Agglutinantes* ou *polysynthétiques* : deux ou plusieurs racines s'ajoutent pour former des mots, l'une restant radicale, l'autre devenant affixe. — Japonais, coréen, finnois.
 c) *Flexionnelles* ou *déclinables* : les mots changent de terminaison pour indiquer leur rôle dans la phrase : genre, nombre, cas. — Langues sémitiques et indo-européennes.

2^o — Au point de vue de la manière dont elles expriment la pensée, elles sont :

a) *Analytiques* : si elles ont autant de mots séparés qu'il y a d'idées à exprimer : français, anglais, italien.
 b) *Synthétiques* : si un même mot exprime plusieurs idées ou plusieurs indications grammaticales au moyen d'une terminaison ou d'une juxtaposition : latin, grec, allemand.
 On peut dire que toutes les langues sont plus ou moins analytiques et tendent à le devenir de plus en plus.

Philologie. — C'est la science qui étudie les langues dans leur formation, leur évolution, leurs métamorphoses; elle compare les divers vocabulaires, les diverses syntaxes, pour en dégager des lois générales. C'est la philosophie des langues.

RAPPORTS DE LA PENSÉE ET DU LANGAGE

LES LANGUES

22^e LEÇON

ESTHÉTIQUE

Définition et division. — L'esthétique est la science du beau. — C'est la philosophie des beaux-arts.

Elle s'occupe : 1^o De l'idée du beau et de celles qui s'y rattachent;
 2^o Des jugements et des sentiments que fait naître en nous le beau (dans la nature ou dans les arts);
 3^o Des facultés de l'artiste et du poète et des principes qui les dirigent;
 4^o De l'art en lui-même et sous ses différentes formes, qui sont les beaux-arts.

Définitions. — Le beau est la splendeur de la perfection ou de l'idéal.
 On le définit encore : « ce qui réunit la grandeur et l'ordre. » (ARISTOTE.)

« Le beau est la splendeur du vrai; » définition attribuée faussement à Platon.

« L'essence du beau, c'est l'unité; — le beau est la splendeur de l'ordre; — c'est l'unité dans la variété. » (S. AUGUSTIN.)

« Le beau, c'est ce qui plaît étant connu. » (S. THOMAS, après ARISTOTE.)

« Le beau, c'est l'ordre visible. » (BOSSUET.)

Enfin, Kant a défini le beau : « une finalité sans fin, » voulant indiquer son caractère essentiellement désintéressé et *subjectif*. — Cette opinion de Kant est fautive : il y a le beau en soi (objectif), comme il y a le vrai et le bien en soi.

Rapports du beau avec le vrai et le bien. — Le vrai, le bien, le beau, sont les trois aspects essentiels de l'être;

Le vrai est l'objet de la science; c'est l'identité de l'idée avec son objet; il se rapporte à l'intelligence;

Le bien est l'objet de la morale; c'est la conformité d'un être avec sa fin; il se rapporte à la volonté;

Le beau est l'objet de l'art; c'est l'idéal resplendissant à travers les corps; il se rapporte au goût (intelligence et sensibilité).

Rapports du beau avec l'agréable et l'utile. — Il ne faut pas confondre le beau avec l'utile et l'agréable, comme l'ont fait les sensualistes. Le beau est distinct de l'agréable : il n'est pas beau, parce qu'il plaît; mais il plaît, parce qu'il est beau. Tout ce qui est beau est agréable, mais tout ce qui est agréable n'est pas beau; par ex. : odeurs, saveurs.

Le beau est distinct de l'utile : le beau est inutile comme tel; « l'idée de finalité disparaît en lui avec l'idée d'utile. » (KANT.) Il y a des choses utiles qui ne sont pas belles : un ustensile.

Trois choses, dit saint Thomas, sont requises pour constituer le beau :

1^o *L'intégrité* ou *perfection de l'être* : un être mutilé nous semble laid et difforme;

2^o *La proportion* : c'est-à-dire l'ordre, l'harmonie des parties, des forces, des actes; la symétrie, la mesure.

3^o *La clarté* ou *lumière* : rayonnement qui vient de l'objet et qui nous enchante.

Conditions du beau.

A ces trois conditions requises par saint Thomas, ajoutons :

4^o *La variété* ou le *contraste*, qui représente le mouvement et la vie;

5^o *L'unité*, qui fait que toutes les parties d'un tout sont ordonnées d'après une pensée.

ESTHÉTIQUE

I. Idée du beau.